

**DECISION N° 97-2026**

**Portant validation de l'offre de la société la Gazette des communes pour la formation professionnelle « Accueil et relation usagers : professionnaliser ses pratiques »**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la commande publique ;  
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de la société la Gazette des communes pour la formation professionnelle « Accueil et relation usagers : professionnaliser ses pratiques »

Considérant que la proposition de l'entreprise la Gazette située 20 rue des Aqueducs 94250 GENTILLY est économiquement la plus avantageuse

Considérant l'offre de la société la Gazette

**DECIDE :**

De valider l'offre de la société la Gazette pour la formation professionnelle « Accueil et relation usagers : professionnaliser ses pratiques » pour un montant de 8280,00 € TTC

signé électroniquement le 21/04/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

